

Déclaration des représentants des personnels Solidaires Finances Publiques à la CAPL N°1 du 13 juin 2018

Monsieur le Président,

Depuis sa mise en place, Solidaires Finances Publiques n'a eu de cesse de dénoncer l'entretien professionnel instauré par le décret n°2010-888 du 28 juillet 2010.

Il est nécessaire de rappeler que l'évaluation individuelle n'entre pas dans les valeurs du service public : un dispositif de nature contractuelle est, par définition, contraire à la neutralité à laquelle sont astreints les fonctionnaires, contraire à l'égalité des citoyens devant l'application de la législation et à un déroulement statutaire des actes de gestion.

L'entretien, un dialogue tronqué :

- dès lors que, ni l'évaluateur, ni l'évalué ne disposent d'une quelconque autonomie sur les charges et les moyens, la fixation d'objectifs se réduit à des considérations secondaires au coeur des métiers et l'évaluation des résultats à des données subjectives.
- quand parle-t-on du travail réel, de l'organisation du travail, des questions concrètes ? Certainement pas dans le cadre de l'évaluation individuelle. Les appréciations subjectives qui exacerbent les questions comportementales, le profil croix qui devient l'arme absolue de la pression managériale, c'est plus que jamais l'arbitraire qui trouve sa place dans l'évaluation individuelle.

Solidaires Finances Publiques exige un véritable dialogue professionnel axé sur le rythme des missions dans le cadre des collectifs de travail, sans aucune incidence en terme de gestion des ressources.

Solidaires Finances Publiques revendique la mise en place d'un entretien annuel collectif en remplacement de l'entretien individuel.

Solidaires Finances Publiques réaffirme :

- son refus de toute forme de contractualisation des fonctions,
- son attachement à ce que les agents aient des éléments de repère au regard de leurs acquis professionnels et ce durant toute leur carrière,
- une linéarité de carrière sans obstacles.

Ce dernier point nous conduit à évoquer le tableau synoptique et les appréciations en lien avec les acquis de l'expérience professionnelle. Pour Solidaires Finances Publiques, le tableau synoptique doit permettre aux agents d'avoir tout au long de leur carrière une vision synthétique, objective et précise de leur valeur professionnelle.

Nous constatons cette année encore que trop de profil croix sont en décalage avec la réalité des connaissances et des compétences des agents.

Notre opposition au décret du 28 juillet 2010 modifié repose également sur la mise en œuvre du recours hiérarchique obligatoire. Pour Solidaires Finances Publiques, ce processus n'apporte rien de plus aux agents. Il est davantage utilisé comme un levier dissuasif par rapport à une saisine de la CAPL que comme un outil d'amélioration du dialogue professionnel.

Solidaires Finances Publiques exige la suppression du recours hiérarchique. Ce système est lourd et chronophage, ne renforce nullement les droits des agents et n'apporte pas réellement d'avancées.

De plus, cette année suite à la suppression des bonifications pour tous les grades, l'ajout d'un « avis sur l'aptitude à exercer les fonctions du corps supérieur » est désormais obligatoire et concerne l'ensemble des agents évalués des catégories B et C. Cet avis est utilisable dans le cadre de la promotion par liste d'aptitude. La note de service prévoit que cet avis doit être individuel et attribué librement en jugeant uniquement et objectivement la capacité à exercer dans le corps supérieur.

S'agissant de la DISI Paris-Normandie, l'ensemble des organisations syndicales représentatives ont boycotté le CTL du 17 mai, le CHSCT du 24 mai ainsi que les CAPL des 11 et 12 juin dernier pour protester contre le démantèlement programmé de la DGFIP, démantèlement qui se traduit localement par des suppressions, des fermetures de sites / de services et des restructurations qui vont gravement impacter les conditions de vie, de travail et d'exercice des missions des agents. Ce démantèlement se traduira prochainement par la désorganisation complète des DISI et plus particulièrement, pour ce qui nous concerne, par l'éclatement de la DISI Paris-Normandie.

Depuis de nombreuses années, nous attirons l'attention sur la qualité rédactionnelle du compte rendu d'entretien professionnel. Votre prédécesseur en avait convenu et avait décidé à quelques exceptions près, que les évaluateurs seraient des A+. Nous ne nous attendions pas à des miracles. Mais force est de constater que la qualité n'est toujours pas au rendez-vous.

Certains agents ne souhaitent pas engager de recours, découragés par la lourdeur de la procédure, mais ils nous ont fait part de certaines « perles » entendues et lues lors de leur entretien professionnel :

- Résultats professionnels obtenus : « Sans intérêt, tu as changé de service en cours d'année », « Ne peuvent être évalués » ...
- Sens du service public : « je ne peux pas t'évaluer, tu ne reçois pas du public » ...

A quand une formation obligatoire pour tous les évaluateurs qui permettrait un traitement équitable de tous les agents de la direction ?

Enfin, concernant « l'aptitude à exercer les fonctions du corps supérieur », nous dénonçons les consignes que vous avez données aux évaluateurs de la DISI Paris-Normandie consistant à n'accorder « Aptitude confirmée » qu'aux seuls agents déjà classés « Excellents » sur la liste d'aptitude. Vous avez faussé l'évaluation individuelle de nombreux agents en retirant toute latitude d'appréciation aux évaluateurs ; l'avis étant déterminé par un critère extérieur et collectif : le classement sur les listes préparatoires à la liste d'aptitude de l'année précédente. La candidature ou non à la liste d'aptitude est un choix personnel qui n'enlève rien aux capacités professionnelles.

L'évaluation faussée de ce nouveau critère est à l'origine de la totalité des recours de cette année en B et C, les seules catégories concernées.

Les élus de Solidaires Finances Publiques attendent de la transparence et réaffirment que tous les agents, quels que soient leur service d'affectation, doivent être traités à l'identique.

Solidaires Finances Publiques attend de cette CAP un examen attentif des situations évoquées.